



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

**Édition Spéciale partie 1 du mois
de Novembre 2011**

PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau interministériel des affaires juridiques

Arrêté en date du 22 novembre 2011 chargeant M. Paul COULON,
sous-préfet de SOISSONS, de la suppléance des fonctions du Préfet
de l'Aisne le vendredi 25 novembre 2011

page 1948

PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau interministériel des affaires juridiques

Arrêté en date du 22 novembre 2011 chargeant M. Paul COULON, sous-préfet de SOISSONS, de la
suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne le vendredi 25 novembre 2011

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République en date du 8 octobre 2007, nommant M. Paul COULON, Sous-préfet de SOISSONS,

VU le décret du Président de la République du 4 juin 2009 nommant M. Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2010 nommant M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, Secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne,

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de l'Aisne, et aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne,

CONSIDERANT l'absence simultanée du département de l'Aisne le 25 novembre 2011 de M. le Préfet et de M. le Secrétaire général,

ARRETE

Article 1er: - M. Paul COULON, sous-préfet de Soissons, assure la suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne et est autorisé à signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Aisne, le vendredi 25 novembre 2011 de 7h00 à 20h00.

Article 2- Le Préfet de l'Aisne, le sous-préfet de Soissons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le vendredi 25 novembre 2011 à 7h00 et qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne

Fait à LAON, le 22 novembre 2011

Signé : Pierre BAYLE